

La présidente

Paris, le 18 mai 2022

COMPTE RENDU

Séance plénière extraordinaire du 18 mai 2022

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Jean-Pierre BOMPARD	
Patrick DEZOBRY	
François GILLARD	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Kristina PLUCHET	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	
Caroline WERKOFF	

Pouvoirs

Loïc BLONDIAUX
Cécile GALLIEN
Mireille HEERS
Constance MARECHAL-DEREU

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la présidente
Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission
Salomé SAÏAH, stagiaire

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h00 après s'être assurée que le quorum est atteint.

PROCÉDURES EN COURS

I. CONCERTATION PRÉALABLE

• **Projet d'usine de batteries Lithium-ion Verkor à Dunkerque**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - VERKOR :
 - Benoît Lemaignan, co-fondateur
 - Julien Portales, responsable HSE
 - Sylvain Paineau, co-fondateur et directeur du patrimoine immobilier
 - Claire Strombini, conseillère relations extérieures
 - RTE :
 - Aurélien Lespinasse, responsable de projets
 - Damien Blot, chargé d'études concertation environnement
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - Ethics Group :
 - Jérôme Bourgeois, consultant et associé
 - Julie Schmitt, consultante
 -
- CNDP : Jean-Luc Renaud et Jean-René Wattiez, garants

Le 26 novembre 2021, la Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garants, Jean-Luc RENAUD et Jean-Raymond WATTIEZ.

Les garants présentent aux commissaires le contexte de calendrier qui motive la séance extraordinaire, l'état des informations et les relations avec les MO.

Les responsables du projet présentent le sommaire du dossier de concertation, les alternatives mises en débat, les modalités d'information et de mobilisation envisagées, ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus. Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, les responsables du projet prévoient, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- Boîtage ;
- Kit de mobilisation pour les communes ;
- affichage réglementaire ;
- conférence de presse ;
- réseaux sociaux ;
- plateforme en ligne.

Concernant la stratégie de participation, ils prévoient :

- 2 réunions publiques (une de lancement et une de clôture) ;
- 3 ateliers thématiques ;
- des permanences en mairie ;
- 3 rencontres mobiles ;
- une table-ronde.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- le calendrier contraint de la concertation et la nécessité de consacrer des ateliers spécifiques aux enjeux urbanistiques et aux questions de risques industriels ;
- la nécessité de compléter les informations sur le choix du site, et l'inscription de ce projet dans la continuité des conclusions du débat public sur le Grand port maritime de Dunkerque ;
- l'articulation de la concertation préalable sur le raccordement au réseau électrique avec la future concertation dite Fontaine ;
- l'information disponible quant au bilan carbone du projet ;
- les informations disponibles sur l'approvisionnement.

Les équipes des responsables du projet quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garants ont porté sur :

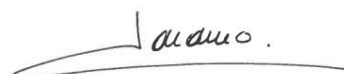
- les modalités de participation et d'information du public ;
- le calendrier du projet ;

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation doit être complété par les éléments d'information et les autorisations délivrées par l'Etat pour la création de la Zone Grandes Industries de Dunkerque-Port n°1 et par des éléments sur l'inscription du projet dans celui de l'aménagement global du grand port de Dunkerque. Les modalités de la concertation préalable proposées par les maîtres d'ouvrage sont complétées par deux ateliers portant respectivement sur « l'insertion architecturale, urbanistique et paysagère » et sur « les risques technologiques et leur prévention » et par des dispositifs permettant une interaction avec le public, lors des rencontres mobiles.

La concertation préalable se déroulera du 8 juin 2022 au 22 juillet 2022. L'ensemble des modalités de participation seront consultables sur le site de la concertation.

POINTS DIVERS

Les commissaires ont échangé sur les annonces de réforme des procédures concernant les projets industriels ou énergétiques. Ils ont convenu de la nécessité que la CNDP, qui n'est pas associée à l'élaboration de ces réformes, puisse présenter ses propositions visant à ce que cette réforme contribue à améliorer le droit à l'information et à la participation du public.



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

MO : Maîtrise d'ouvrage

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

RTE : Réseau de Transport d'Electricité